GROUPE SCOLAIRE HANS HAUG

2, Rue des Soeurs 67110 Niederbronn-les-bains
Tél : 03.88.09.02.67 Fax : 03.88.09.98.74

NOTE DE RENTREE 2018/2019

1) Informations générales :

Horaires de l'école :

	Entrée	Sortie	Récréation
le matin (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	**8h00**	**11h30**	**9h45-10h05**
l'après-midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	**13h30**	**16h**	**14h50-15h**

L'accueil dans la cour est assuré :
- le matin à partir de 7H50
- l'après-midi, à partir de 13H20

Il est **strictement interdit** aux enfants de pénétrer dans l'enceinte de l'école en-dehors de ces horaires. La responsabilité des parents serait engagée en cas d'accident.
Les entrées et sorties se font exclusivement par le nouveau portail situé dans la rue des Sœurs ou le petit portail annexe, côté logements rue du Stade. Aucune autre entrée ne sera tolérée, sauf dérogation. L'ancienne entrée est à présent une entrée de secours.

Activités Pédagogiques Complémentaires **(APC) :**

Certains élèves, voire l'ensemble des élèves d'une classe, bénéficieront à nouveau cette année **d'activités pédagogiques complémentaires** après proposition de l'enseignant et avec l'accord signé des parents, car elles restent facultatives.
Ces activités pédagogiques complémentaires débuteront le mardi 11 septembre. Elles auront lieu les mardis, après la classe, jusqu'à 17h.

Elles se déclinent sous la forme d'une aide aux élèves dans leurs apprentissages en maîtrise de la langue.

Une note d'information plus détaillée vous parviendra dans les prochains jours, au cas où votre enfant serait concerné par ces activités **durant la 1ère période, c'est-à-dire avant les congés de la Toussaint.** Les enseignants se tiendront à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, **notamment lors de la réunion de rentrée (courant septembre) où le dispositif vous sera clairement expliqué.**

Règlement de l'Ecole :

Le règlement sera réactualisé et consultable au bureau de la directrice. Il peut être fourni à tout parent qui le souhaite.
Sa version actuelle est toujours consultable sur le site de la ville, rubrique : école

2) Vacances scolaires :

Toussaint :	**du vendredi**	**19/10/2018 après la classe**	**au lundi**	**05/11/2018 au matin**
Noël :	**du vendredi**	**21/12/2018 après la classe**	**au lundi**	**07/01/2019 au matin**
Hiver :	**du vendredi**	**08/02/2019 après la classe**	**au lundi**	**25/02/2019 au matin**
Printemps :	**du vendredi**	**05/04/2019 après la classe**	**au lundi**	**29/04/2019 au matin**

Pont de l'Ascension : Il n'y aura pas classe le vendredi 31 mai 2019.

Début des vacances d'été : le vendredi 05 juillet 2018, après la classe.

Rentrée 2019-2020 : reprise des cours le lundi 2 septembre 2019.

3) Absence des élèves :

Les parents doivent impérativement prévenir l'école au plus tard **le matin du premier jour d'absence avant 8h30, par mail (de préférence), ou en laissant un message sur le répondeur téléphonique.** Ils devront faire parvenir **une excuse écrite de régularisation** dès le retour de l'enfant, **par le biais du cahier de correspondance**.
Pour une absence en cours de journée, les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école, et signer dans **le registre** prévu à cet effet **au bureau, ou, le cas échéant, dans sa salle de classe. En aucun cas un élève ne sera autorisé à quitter l'école, seul, durant l'horaire scolaire.**

De la même manière, toute absence jugée injustifiée (ex : prolongation de vacances, départ anticipé en vacances, ou plus de 4 demi-journées d'absence non excusées) est tenue d'être signalée aux instances académiques par les directeurs à travers le logiciel « absences ». Une procédure sera ensuite engagée par le directeur académique à l'encontre des parents.

4) Absence des maîtres :

En principe, tout enseignant absent est **remplacé** le jour même. **Dans le cas contraire**, les enfants sont **accueillis dans une autre classe**. Par la suite, les parents seront avertis **par écrit au cas où aucun remplaçant** n'est disponible pour la période en question. Dans ce cas-là, et pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école, l'enfant pourra être gardé à la maison, mais devra **obligatoirement rapporter le mot signé** par les parents, et le **remettre à l'enseignant qui l'accueille** depuis l'absence de son maître ou de sa maîtresse. **Les parents peuvent également avertir l'école par mail**.

Rappel de l'adresse mail de l'école : **groupe-scolaire@niederbronn-les-bains.fr**

S'il n'y a **aucune possibilité** de le garder, il sera **toujours accueilli à l'école**.

5) Relations parents- enseignants :

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, afin que les enseignants puissent en tenir compte.
Le cahier de correspondance est le **lien entre les parents et les enseignants**. Il est demandé aux parents de le **consulter régulièrement**. Ils y signeront toutes les informations transmises par l'école (documents administratifs, sorties, projets ou remarques de l'enseignant….)
Les parents peuvent rencontrer les enseignants **sur rendez-vous**, **en-dehors des heures de classe** (noter un mot dans le carnet).
Une réunion de rentrée aura lieu **durant le mois de septembre**, dans chaque classe.
Votre présence sera primordiale pour comprendre le fonctionnement de la classe, et vous pourrez poser toutes les questions à ce moment-là à l'enseignant(e).
Vous serez très vite informé(e)de la date choisie par l'enseignant de votre enfant, ainsi que de l'horaire.
Une deuxième réunion des parents aura lieu en janvier, semaine 5, dont les modalités restent à définir. Cette réunion permettra de faire un bilan intermédiaire avant la remise des bulletins semestriels ou, le cas échéant, d'évoquer des projets particuliers pour le reste de l'année scolaire.

6) Fiche de renseignements :

La case « **autorisation du droit à l'image** » a été cochée « non » par défaut par le logiciel de l'Académie. Une autre fiche, plus précise, a été remise aujourd'hui à votre enfant. Elle sera à compléter pour l'année en cours.
Afin de mettre à jour les données personnelles de la fiche pré-imprimée, merci de bien vouloir y apporter **les modifications (téléphone, adresse) en rouge**, avant de la remettre à l'enseignant(e) de votre enfant le plus rapidement possible.

7) Assurances :

Les enfants doivent être assurés **pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict** (sorties, piscine etc.), par une assurance qui couvre les accidents individuels corporels.
Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (remettre **un certificat d'assurance à l'enseignant(e) de la classe le plus rapidement possible**).
Il est possible également de souscrire **une assurance individuelle scolaire**. Les formulaires ont été distribués aux enfants.

8) Elections au Conseil d'Ecole :

Les élections de Parents d'Elèves sont fixées au vendredi **12 octobre 2018**.
.

Les parents d'élèves souhaitant déposer leur candidature au bureau de la directrice pourront se faire connaître et figurer ainsi sur la liste prévue à cet effet.

Dernier délai pour le dépôt des listes de candidature : 15 jours avant la date des élections, soit le **vendredi 28 septembre 2018.**

9) Cartes d'identité :

Merci de **penser à faire établir une carte d'identité dès à présent** au nom de votre enfant (demande à déposer à la mairie). Cette carte, délivrée gratuitement, est **indispensable** pour les **sorties scolaires** à **l'étranger.** (Ex : découverte d'une ville en Allemagne, rencontre avec les correspondants…)

10) Heures de bureau de la directrice :

Merci de **ne pas déranger la directrice lorsqu'elle est en classe** (jeudi, vendredi, et le mercredi en semaine **impaire**). Sauf cas d'urgence, vous voudrez bien prendre **rendez-vous un lundi ou un mardi.**

N.B.
L'école ne dispose plus de secrétaire depuis le mois d'octobre 2015, étant donné que le contrat (financé par l'Etat) pour cette personne arrivait à son terme à ce moment-là, et n'a pas été renouvelé dans notre école pour des raisons budgétaires…
Merci de votre compréhension.

Un répondeur téléphonique est mis à votre disposition pour laisser vos messages :

TEL : 03.88.09.02.67

Le mail est cependant à privilégier.

11) Sécurité :

Depuis l'année scolaire 2015-2016, une sonnette a été mise en place à l'entrée principale de l'école, suite au plan Vigipirate.
Nous demandons aux parents de respecter scrupuleusement les horaires d'entrée et de sortie des classes pour des raisons de sécurité d'une part, et pour éviter de devoir sonner pour pouvoir rentrer, alors que les autres élèves sont déjà dans leur salle de classe, ou sur le point de la regagner. La directrice, seule à pouvoir actionner l'ouverture du portail depuis son bureau, peut se trouver dans un autre local à ce moment-là, et ne pas entendre la sonnette. Elle peut aussi se trouver dans sa salle de classe, ce qui perturberait le fonctionnement de son travail et dérangerait ses élèves. De même, les enseignants de surveillance sont tenus de rejoindre leur classe dès la sonnerie, et ne peuvent pas se permettre de retourner au portail pour ouvrir à des élèves retardataires, laissant leur propre classe sans surveillance.

Suite aux évènements survenus dans notre pays l'été 2016, de nouvelles mesures de sécurité ont été prises par l'Etat.
5 exercices de prévention des risques devront être effectués durant l'année scolaire, dont 2 exercices « Incendie », et 3 liés au PPMS (plan particulier de mise en sûreté). Ces 3 exercices porteront sur le risque d'inondation, de tempête ou de pollution extérieure, ou encore d'attentat.

Selon les cas, les élèves devront soit se confiner, soit évacuer le bâtiment selon un protocole bien défini. Ce protocole est en train d'être revu et affiné, en liaison avec la commune et les services de la gendarmerie.

12) Site Internet de l'Ecole :

RAPPEL :
Il faut se reporter au site de la ville : www.niederbronn-les-bains.fr

puis sélectionner la rubrique Education, Ecoles, infos…

Vous y trouverez la présente note, ainsi que le règlement de l'école, et d'autres informations sur les sorties ou activités des classes.

13) Portables : l'usage du portable à l'école est strictement interdit.

Une foire aux questions sur le thème est proposée par le ministère de l'éducation nationale. Les familles peuvent y accéder en suivant le lien suivant :

http://www.education.gouv.fr/cid133479/interdiction-du-telephone-portable-dans-les-ecoles-et-les-colleges.html

14) Périscolaire :

Rappel du numéro de la ligne directe : 03 67 12 00 07

Merci d'appeler le Périscolaire directement en cas de questions concernant la cantine ou l'accueil du soir.

En espérant que cette année scolaire soit à nouveau fructueuse et riche en projets, dans un esprit de collaboration et de partage entre parents et enseignants, recevez mes plus chaleureuses salutations.

La directrice, C.Waechter

SIGNATURE DES PARENTS :